COUT D'UN ÉLÈVE

Dans un rapport de 1992, l'IREDU mentionne que «l'aide aux établissements privés a été multipliée, par élève, par 10 de 1972 à 1992 et par 2,28 en francs constants».
Dans une réponse sur le projet de budget 1984, le rapporteur de la commission des affaires culturelles du Sénat faisait référence à une étude sur le coût pour la puissance publique d'un élève du public et du privé .

en francs		Public	Privé
1er degré	1974	1242	1500
	1984	4587	5548
2nd degré	1974	3146	2700
	1984	11744	11467

Dans une étude sur «le coût moyen d'un élève externe», F. Orivel (Revue française de finances publiques - n°5 de 1984) pour les comptes de 1981 mentionne :

en francs		Public	Privé
1er degré	1981	6042	5232
2nd degré	1981	11820	9443

Ces sources montrent à l'évidence l'obligation de sortir de l'opacité dans laquelle les pouvoirs publics se laissent enfermer par les tenants du privé qui, alternativement, usent de toutes les facettes de leur réseau.
Les démarches prosélytes de la hiérarchie catholique et les objectifs néo-libéraux des gestionnaires de la FNOGEC (Fédération des organismes de gestion de l'enseignement catholique) se confortent pour concurrencer de l'intérieur le service public, pour financer leur réseau à «guichets ouverts».

Le rapprochement de toutes ces données laisse entrevoir qu'un élève d'un établissement privé est, aujourd'hui, plus coûteux que son homologue du service public .

Un élève d'un établissement privé sous contrat du premier et du second degré coûte aujourd'hui plus cher que son homologue du service public

Les informations regroupées, extraites de ce dossier, sont révélatrices . Tout en permettant à ces établissements privés de développer une logique de marché ségrégative en décalage avec les objectifs généraux affichés de la politique publique d'éducation, ces établissements coûtent plus à l'État et aux collectivités locales que le service public qu'ils ont la charge d'organiser.